DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LAMBRES-LEZ-AIRE 62120

Tél. : 03 21 39 06 51 Fax : 03 21 93 57 16

Arrondissement de BETHUNE
Canton d'AIRE-SUR-LA-LYS

Date de convocation
22 septembre 2020

Date d'affichage
22 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Numéro de la délibération
2020/19

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis PRÉVOST, Maire.

Étaient présents : M. PRÉVOST Denis, M. SCAPPE Sébastien, Mme GRIGNON Isabelle, M. MAGNIER Frédéric, Mme GUILLEMANT Chantal, M. CHRETIEN Bruno, Mme LELEU Martine, Mme DERENTY Amélie, Mme VANDENBERGUE Marie, M. BOULOGNE Ludovic, M. TOURNEUR Yannick

Absents excusés : Mme LECOCQ Sylvie qui donne procuration à Mr TOURNEUR Yannick, Mme LAVOGIEZ Fanny qui donne procuration à Mme GRIGNON Isabelle
Absents non excusés : M. LEU Sébastien, M. CLABAUT Daniel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAGNIER Frédéric

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION DE DEUX NOUVELLES ROTATIVES ET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT DE PRODUCTION PAR LA SAS IMPRIMERIE MORDACQ

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet porté par la SAS Imprimerie Mordacq, prévoit la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 4 160 m² sur la parcelle disponible à l'ouest des bâtiments actuels afin de pouvoir installer deux nouvelles rotatives.

La commune de Lambres étant comprise dans un rayon de 2 kms du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci.
L'enquête publique a lieu du 28 septembre 2020 au 30 octobre 2020 à la mairie d'Aire sur la Lys, siège de l'enquête.
Les conseillers ayant la possibilité de consulter le dossier de demande d'autorisation Environnementale en mairie, Monsieur le Maire sollicite leur avis.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'émettre un **AVIS FAVORABLE** au projet d'exploitation de deux nouvelles rotatives et de construction d'un nouveau bâtiment de production par la SAS Imprimerie Mordacq

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Acte rendu exécutoire par son envoi en Sous-Préfecture
Le 1er octobre 2020
Délibération affichée le 1er octobre 2020

Le Maire,

MAIRIE LAMBRES-LEZ-AIRE 62120

Denis PRÉVOST